



NORME INTERNATIONALE ISO/CEI 9594-5:1998
RECTIFICATIF TECHNIQUE 1

Publié 2002-04-01

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ЭЛЕКТРОТЕХНИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ • COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — L'annuaire: Spécification du protocole

RECTIFICATIF TECHNIQUE 1

Information technology — Open Systems Interconnection — The Directory: Protocol specifications

TECHNICAL CORRIGENDUM 1

iTeh STANDARD PREVIEW **(standards.iteh.ai)**

Le Rectificatif technique 1 à la Norme internationale ISO/CEI 9594-5:1998 a été élaboré par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 6, *Téléinformatique*.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10abd59a-0c80-41d0-b475-fa9aa53378ac/iso-iec-9594-5-1998-cor-1-2002>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 9594-5:1998/Cor 1:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10abd59a-0c80-41d0-b475-fa9aa53378ac/iso-iec-9594-5-1998-cor-1-2002>

NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – L'ANNUAIRE: SPÉCIFICATION DU PROTOCOLE

CORRIGENDUM TECHNIQUE 1

1) Correction du rapport d'erreurs 9594/221

Paragraphe 9.1.1 – Conditions de déclaration

Ajouter ce qui suit au § 9.1.1 b):

et si la conformité est alléguée pour des opérations scellées.

Ajouter l'alinéa suivant:

- e) si la conformité est alléguée pour une authentification renforcée, des opérations scellées ou des opérations protégées, identification des extensions de certificat et de liste CRL auxquelles la conformité est alléguée.

Paragraphe 9.1.2 – Conditions statiques

Ajouter l'alinéa suivant:

- d) se conformer à l'article 12 de la Rec. UIT-T X.509 | ISO/CEI 9594-8 pour les extensions de certificat et de liste CRL pour lesquelles la conformité a été alléguée au § 9.1.1 e).

Paragraphe 9.2.1 – Conditions de déclaration

Ajouter ce qui suit à l'alinéa 9.2.1 e):

et si la conformité est alléguée pour des opérations scellées.

Ajouter l'alinéa suivant:

- ad) si la conformité est alléguée pour une authentification renforcée, des opérations scellées ou des opérations protégées, identification des extensions de certificat et de liste CRL pour lesquelles la conformité est alléguée.

Paragraphe 9.2.2 – Conditions statiques

Ajouter l'alinéa suivant:

- x) se conformer à l'article 12 de la Rec. UIT-T X.509 | ISO/CEI 9594-8 pour les extensions de certificat et de liste CRL pour lesquelles la conformité a été alléguée au § 9.2.1 ad).